

2ème année de Master - Mention « Finance »
Parcours « Ingénierie Financière et Opérations de Haut de Bilan »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2020-2021 à 2021-2022

		Volume horaire de l'année (h) :				237,00	
Premier semestre (commun M2 MAFI)		Volume horaire du semestre :				ECTS :	
		144,00		ou h		30	
		174,00					
Matières	Organisation pédagogique		Barème		ECTS	Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée
UE obligatoires							
UE 1.1.1 : Analyse financière approfondie (M)		27,00	60		6		
UE 1.1.2 : Corporate Valuation (M)		21,00	60		6		
UE 1.1.3 : Financial markets II (M)		18,00		30	3	Epreuve écrite	2h
UE 1.1.4 : Management stratégique (M)		18,00		30	3	Epreuve écrite	2h
UE 1.1.5 : Gestion de trésorerie II (M)		18,00	30		3		
UE 1.1.6 : Financements alternatifs de l'entreprise (M)		18,00	30		3		
UE 1.1.7 : Gestion de la relation banque entreprise (M)		12,00	30		3		
UE 1.1.8 : Déontologie financière (M)		12,00	30		3		
UE Facultative							
UE 1.2.1 : Epistémologie et méthodologie de recherche		30,00	30		3		
UE 1.2.2 : Stage					3	Rapport de stage	
Points sport (de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre							
		Total du semestre sur	300	Capitalisation du semestre à partir de	150	points	

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :				93,00 h		ECTS :	
		Volume horaire du semestre :				ECTS :		30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème		ECTS	Examen terminal		Nature	Durée
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée		
UE obligatoires									
UE 2.1.1 : Mergers & Acquisitions		21,00		30	3	Epreuve écrite	2h		
UE 2.1.2 : Opérations de Haut de Bilan		18,00	30		3				
UE 2.1.3 : Fintech		21,00	30		3				
UE 2.1.4 : Financement de projet et financements structurés		18,00	30		3				
UE 2.1.5 : Capital Investissement et Private Equity		15,00		30	3	Epreuve écrite	2h		
UE obligatoires - Liste à choix S2.2									
1 matière à choisir parmi les 2 suivantes :									
UE 2.2.1 : Stage et mémoire de stage (entre 4 et 6 mois maximum)				150	15	Mémoire et soutenance			
UE 2.2.2 : Mémoire de recherche				150	15	Mémoire et soutenance			
UE Facultative									
UE 2.3.1 : Stage					3	Rapport de stage			
Points sport (de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre									
		Total du semestre sur	300	Capitalisation du semestre à partir de	150	points			

Mention Finance
Parcours Master 2 Ingénierie Financière et Opérations de Haut de Bilan
Enseignements et contrôle des connaissances : 2020-2021 à 2021-2022

Périodes d'examens

1^{er} semestre : 1^{ère} session en novembre/décembre

2^{ème} semestre : 1^{ère} session en décembre

2^{ème} session en septembre

2^{ème} session en septembre

CONTRÔLE CONTINU

Les unités d'enseignements qui reposent sur le principe du contrôle continu des connaissances fonctionnent selon le régime de la session unique.

Le contrôle continu est susceptible de comporter les éléments suivants : exercices, études de cas, exposés, rapports, devoirs sur table, QCM, et ce, de manière individuelle ou collective. Il peut être organisé pendant les séances de cours et/ou de TD, ou en dehors de celles-ci.

Le contenu du contrôle continu est défini par l'enseignant titulaire en accord avec le responsable du parcours. Il comporte au minimum deux évaluations, dont l'une au moins est individuelle.

Toute absence injustifiée lors d'une évaluation de contrôle continu entraîne la note de zéro pour l'évaluation concernée.

CONTRÔLE TERMINAL

Clauses valables pour toutes les sessions

L'évaluation des unités d'enseignement qui reposent sur le principe du contrôle terminal fait l'objet de deux sessions, à l'exception des unités d'enseignements « Stage et mémoire de stage » et « Mémoire de recherche ».

Le contrôle terminal est susceptible de comporter les éléments suivants : épreuves écrites, épreuves sur ordinateur, épreuves orales, rapports et/ou autres livrables divers, et ce, de manière individuelle ou collective.

Les épreuves écrites sur table et les épreuves sur ordinateur sont rédigées sur des copies ou autres supports respectant l'anonymat.

Toute absence à l'examen est sanctionnée par un zéro, que cette absence soit ou non justifiée. L'étudiant est considéré comme absent, s'il se présente avec un retard supérieur à quinze minutes après le début de l'épreuve.

Le contenu des épreuves est décidé par l'enseignant titulaire, sous réserve des consignes données dans la maquette et dans le cadre des orientations définies par le responsable du parcours.

Deuxième session

Lors de la seconde session, l'étudiant doit obligatoirement et uniquement repasser les épreuves des unités d'enseignement non capitalisées à l'issue de la première session. Les notes obtenues à ces épreuves se substituent, dans tous les cas, à celles obtenues à la première session. A la seconde session, les épreuves pourront être orales, même si les UE concernées ont fait l'objet d'un examen écrit à la première session.

Règles de validation

Validation des unités d'enseignement : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la note est égale ou supérieure à 10/20.

Validation des semestres : Le semestre 1 est validé lorsque la moyenne des unités d'enseignement obligatoires qui le composent, chacune affectée de son coefficient, est égale ou supérieure à 10/20, à la condition qu'aucune note ne soit inférieure à 7/20.

Pour le semestre 2, les conditions suivantes doivent être respectées :

- 1) la moyenne des UE obligatoires, hors stage, affectées de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20.
- 2) la note de chacune de ces UE est égale ou supérieure à 7/20.
- 3) la note de l'UE stage est égale ou supérieure à 10/20.
- 4) des points Sport (de 1 à 15 maximum) peuvent être attribués, par semestre, à l'étudiant qui suit assidûment une activité sportive (voir conditions auprès du Service des Sports du collège DSPEG), et ce, au titre d'une UE facultative.

Validation de l'année : Pour obtenir la 2^{ème} année du Master « Finance », parcours « Ingénierie financière et opérations de haut de bilan », il faut avoir validé chacun des deux semestres qui la composent. Le diplôme s'obtient avec une moyenne minimale de 10/20 et des mentions sont attribuées :

- moyenne égale ou supérieure à 16 : mention très bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 14 : mention bien ;
- moyenne égale ou supérieure à 12 : mention assez bien

Les UE facultatives permettent l'obtention d'ECTS mais ne sont pas prises en compte dans l'obtention du semestre, de l'année ou du diplôme. Elles figureront dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.